



Lettre de l'ADSP

Association
d'usagers pour la
Défense du
Service
Public
du pays de Luçon
Forum des
associations
14 Place du Général
Leclerc
85400 LUÇON
adsp.pays.lucon@gmail.com

Janvier 2020



COORDINATION NATIONALE
des Comités de Défense des
Hôpitaux et Maternités de Proxi-
mité
Association agréée - Arrêté du
11/06/2013- N2011RN3190
Site : [http://www.coordination-
nationale.org](http://www.coordination-
nationale.org)

www.convergences-sp.org



La lettre ADSP
ISSN 2495-196X



les Services Publics :notre bien commun

Vecteurs d'égalité, ils sont le socle d'une société de solidarité et de justice au plus près des besoins des gens.

Posons-nous les bonnes questions:

Une poste, une gare, une école , un hôpital public, une trésorerie etc...

Est-ce du luxe ?

Est-ce un gadget qui coûterait trop cher à la société et qu'il faudrait supprimer ou regrouper?

Ou est- ce indispensable à notre vie de tous les jours , au développement de notre territoire ?

Alors , ensemble défendons les services publics du 21ème siècle.



TRIBUNE UNITAIRE

Tribune inter-organisations pour la défense de l'hôpital public, des établissements de Santé et d'Action Sociale

Par cette tribune, les organisations signataires veulent alerter la population : l'hôpital public est exsangue et n'est plus capable d'assurer son rôle de service public, mettant en cause l'égalité d'accès, d'accueil et une prise en charge de qualité sur tout le territoire. Aujourd'hui, des pans entiers de l'activité hospitalière et des établissements de santé et de l'Action Sociale s'effondrent et les réponses du gouvernement ne sont absolument pas à la hauteur des enjeux.

Depuis plusieurs mois, les professionnel.le.s tous métiers confondus de l'hôpital public et des établissements de Santé et de l'Action Sociale sont engagé.e.s dans un mouvement social afin d'exiger des pouvoirs publics les moyens nécessaires à une refondation du service public hospitalier, de notre système de Santé et d'Action Sociale. Parti de la mobilisation dans les EHPAD, suivi de celles des services des urgences, ce mouvement atteint aujourd'hui la totalité des secteurs d'activité des établissements du sanitaire, médico-social et social, exsangue après des années de restriction budgétaire.

Nous exigeons les mesures immédiates qui permettront d'endiguer l'hémorragie qui met en péril l'hôpital public, fleuron de notre système de santé, et les missions de services publics dans les autres établissements du sanitaire, médico- social et social:

- L'augmentation du budget consacré à l'hôpital au moins égal à l'évolution naturelle des dépenses (4,4%) ; Il faut un correctif budgétaire sur l'ONDAM dans la loi de la sécurité sociale allant dans ce sens ;
- La reconnaissance et la revalorisation générale des carrières médicales et non médicales, notamment en début de carrière se traduisant par une augmentation salariale ;
- Le recrutement immédiat de professionnel.le.s supplémentaires et plan de formation pluridisciplinaire ;
- La reconnaissance de la pénibilité de nos métiers ;
- L'arrêt des fermetures de services, d'établissements et des réouvertures de lits, partout où cela est nécessaire ;
- Une gouvernance des hôpitaux, des établissements plus ouvertes aux professionnel.le.s , aux personnels et aux usagè.re.s ;
- L'égalité d'accès, d'accueil et de prise en charge de qualité pour la population sur tout le territoire.

Nous exigeons l'ouverture de véritables négociations sur l'avenir de l'hôpital public et des établissements de Santé et de l'Action Sociale avec le Premier Ministre et le Président de la République, seuls capables de débloquent la situation afin de sortir de la crise actuelle.

Les organisations, professionnel.le.s et personnes signataires de cette tribune réaffirment aujourd'hui leur volonté d'avancer ensemble avec au cœur de leurs préoccupations d'assurer la qualité et la sécurité d'accueil, d'accompagnement et de soins de nos concitoyens, cela passe par des nécessaires mesures d'améliorations des conditions de travail de tous les personnels et la prise en compte des besoins de la population.

L'ADSP, adhérente de la Coordination Nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, s'associe pleinement à cette démarche unitaire pour l'avenir de l'hôpital public et des établissements de santé et d'action sociale.

comme nous l'avons réaffirmé à maintes reprises, l'accès à la santé de qualité pour toutes et tous est un droit.

Depuis des années l'action de la population a permis de garder à Luçon un hôpital avec des services essentiels correspondant aux besoins.

Aujourd'hui certains sont remis en cause comme le SSR.

Mais qu'en est il de la réponse aux besoins de la population de Luçon et bien au-delà?...

Qu'en est-il des patients accueillis dans ce service, des personnels qualifiés qui y travaillent?...

Derrière un service et des lits, il y a des hommes et des femmes, des patients qui, avec leurs familles sont inquiets pour le suivi de leur situation, qui ont peur de l'éloignement, peur du surcoût financier.

Dans un territoire déjà fortement impacté par le manque de généralistes, par le peu de spécialiste, l'hôpital public est le garant de l'accès aux soins pour tous.

« Il n'y a pas de médecin... »

...Trop facile de justifier ainsi cette situation.

La réalité est toute autre...

C'est la logique financière, la logique d'économie et de regroupement à l'extrême inscrite dans la loi :

« MA SANTE 2022 ».

Volonté qui consiste à tout réorganiser autour de l'hôpital centre.

La preuve?...

Lors de notre rencontre avec le représentant de l'ARS, celui-ci précise qu'après avoir diligencé un audit sur les besoins départementaux, le service serait mis là ou il y aurait des médecins...

Donc, pas obligatoirement à Luçon, aggravant ainsi le déséquilibre face à l'accès aux soins pour les habitants du sud Vendée.

Nous ne pouvons accepter ça et continuerons ,avec vous, à défendre l'hôpital, ses services, et son développement.

**Rendez-vous tous les samedis matins
de 10h à 12h place Sochet
Destouches à Luçon.**



ADSP

*Association d'usagers pour la Défense
du Service Public du pays de Luçon*

Décembre 2019

Enfin des travaux ferroviaires mais à quel prix ?

Après des décennies d'abandon de la maintenance du réseau ferroviaire, la SNCF va enfin réaliser des travaux de réhabilitation de la voie ferrée entre La Roche sur Yon et La Rochelle. Il était temps ! La voie avait entre 80 et 60 ans d'âge moyen ce qui avait conduit la SNCF à réduire la vitesse des trains à 60 km/h et a rajouté près d'une heure de temps de parcours supplémentaire fin 2015. Cette baisse de performance avait aussi servi de prétexte pour supprimer les 4 trains supplémentaires des vendredis et dimanches, trains particulièrement fréquentés par les étudiants.

Il a fallu une mobilisation constante de la population du sud Vendée pour que les pouvoirs publics décident de programmer des travaux plutôt que de transférer le trafic à la route comme cela s'est réalisé dans de nombreux territoires. Par contre, l'ampleur des travaux à réaliser pour rénover des voies ferrées laissées à l'abandon pendant des décennies, mobilise un financement public important (230 millions d'Euros en 2013) qui a été jugé inatteignable pour réaliser les travaux sur les deux voies. La décision conjointe de l'Etat et des collectivités territoriales qui participent au financement, Région, Département, a été de financer dans un premier temps la réhabilitation d'une des deux voies et de réaliser plus tard celui de la seconde voie.

Quel prix pour les contribuables ?

Les travaux pour une seule des deux voies avaient été estimés à 120 Millions d'Euros mais portés à 138 en 2017. Lors de la dernière réunion du comité de pilotage les pouvoirs publics ont annoncé une nouvelle augmentation de l'enveloppe à 152 millions d'Euros. C'est la facture à régler pour compenser des décennies d'abandon de l'entretien normal de l'infrastructure ferroviaire. C'est aussi une belle enveloppe pour l'entreprise COLAS qui a obtenu le marché et le réalisera à ses conditions.

Quel prix pour l'environnement ?

Ce que l'entreprise COLAS a proposé pour réaliser les travaux, c'est de démonter la voie qui ne sera pas réhabilitée, pour faire une route d'approvisionnement du chantier avec des camions. Alors que les rails, traverses et matériaux de carrière peuvent tous être acheminés par train, que le lieu d'utilisation est une voie ferrée, c'est le tout routier qui a été choisi ! Comment des techniciens ont-ils pu préconiser une telle solution ? Comment des responsables politiques ont-ils pu valider un tel non sens écologique ? Comment peut-on demander à chaque citoyen d'abandonner sa voiture diesel et mettre sur les routes près de 50 000 camions pour remplacer les trains d'acheminement et d'évacuation du chantier ferroviaire ?

Quel prix pour les usagers ?

Pendant les 18 mois de travaux, la voie ferrée sera interrompue entre La Roche sur Yon et La Rochelle. Aucun train de voyageurs n'y circulera du 6 janvier 2020 au 29 mai 2021. La SNCF vient de communiquer les horaires des cars de remplacement des trains Intercités. Au lieu de ne réaliser la substitution routière que pour le tronçon concerné par les travaux, elle a décidé, sans aucune concertation, de faire circuler les cars entre La Rochelle et Nantes. Cela conduit à un allongement du temps de parcours de près d'une heure, à une incertitude sur le respect des horaires, et une perte des correspondances à Nantes ou La Rochelle. Dans cette nouvelle configuration, le parcours Luçon / Paris, qui pouvait actuellement se réaliser en 4 heures, prendra 2 heures de plus. Une substitution routière limitée à La Roche sur Yon aurait permis une réduction du temps de parcours et la préservation des correspondances actuelles à Nantes. Cela aurait aussi réduit l'impact environnemental mais ces considérations semblent si loin de la SNCF !

L'autre aspect de ces travaux, qui ne concerneront qu'une voie, est la transformation de l'actuelle double voie en voie unique. Cette situation va pénaliser lourdement le débit de la ligne Nantes Bordeaux car les horaires devront intégrer la contrainte de circulation alternée entre La Roche sur Yon et La Rochelle. Les horaires de trains seront donc déterminés par cette situation et non par la réponse aux besoins de déplacement de la population. Il sera donc très difficile d'augmenter le nombre de trains sur cette ligne et y faire passer des trains de marchandises ou de nouveaux TER.

L'ADSP poursuivra son action, avec l'aide de la population et des élus territoriaux qui soutiennent le trafic ferroviaire, pour que les décisions prises par les pouvoirs publics répondent aux besoins de déplacement de la population et préservent durablement notre environnement.

Rejoignez nous dans notre mobilisation pour maintenir le service public de proximité qui est indispensable pour la population.

Merci de votre attention.

Evelyne DELUZE, Présidente de l'ADSP



Votre engagement est un atout indispensable pour faire avancer nos objectifs communs. Nos moyens d'agir pour le maintien et le développement des services publics dépendent des capacités financières de notre association.

Rejoignez l'Association d'usagers pour la Défense du Service Public du pays de Luçon (ADSP)

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Mail :

Cotisation annuelle : 10 € par chèque à l'ordre de l'ADSP



ADSP

Association d'usagers pour la défense du Service public du Pays de Luçon

Adhérente de la Coordination Nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de
proximité

Adhérente de la Convergence des services publics

Adresse

Forum des associations
14 place du Général Leclerc
85400 LUÇON
adsp.pays.lucon@gmail.com
Evelyne DELUZE : 02 51 27 11 58

Luçon, le 04 février 2020

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à assister à l'Assemblée Générale ordinaire de l'Association des usagers pour la Défense de Service Public du Pays de Luçon le :

Judi 27 février 2020

Salle des fêtes de Luçon
Rue de l'Hôtel de ville

à 17 h : Assemblée Générale ordinaire
à 17 h 15 : Assemblée Générale extraordinaire
si le quorum n'est pas atteint

Ordre du jour

- Rapport moral
- Élection du tiers sortant
- Rapport financier
- Questions diverses

Pour 2020, l'adhésion est de 10 € par personne à régler par chèque lors de l'Assemblée Générale ou à faire parvenir à l'ADSP, Forum des Associations, 14 place du Général Leclerc, 85400 LUÇON.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Evelyne DELUZE
Présidente de l'ADSP